

<b>Zeitschrift:</b>	Fachblatt für schweizerisches Anstaltswesen = Revue suisse des établissements hospitaliers
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Verein für Heimerziehung und Anstaltsleitung; Schweizerischer Hilfsverband für Schwererziehbare; Verein für Schweizerisches Anstaltswesen
<b>Band:</b>	9 (1938)
<b>Heft:</b>	8
<b>Artikel:</b>	Lavage de la vaisselle à la machine
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-806361">https://doi.org/10.5169/seals-806361</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Lavage de la vaisselle à la machine

Quelle qu'en soit la marque, le principe des machines à laver la vaisselle est toujours fondé sur deux opérations successives et bien distinctes. La première conciste à projeter, en vase clos, sur les objets à laver, une grande quantité d'eau chaude additionnée de lessive ou de soude, pour les débarrasser de tous les corps gras et des autres impuretés tout en les aseptisant. Ce jet est, en général, produit par une petite pompe électrique s'alimentant dans un bac placé au-dessous de la machine. L'eau projetée sur la vaisselle retombe dans le bac. On travaille donc en circuit fermé: la même eau — mais, bien entendu, filtrée à l'aspiration — de la pompe est, en plus, débarrassée des matières grasses par le trop-plein de l'eau de rinçage — servant pendant toute la durée du lavage. Pour obtenir de bons résultats, il est indispensable que la température de l'eau dans le bac soit maintenue entre 65° et 70° C. En effet, en dessous de cette température, les corps gras ne seraient pas suffisamment dissous, et au-dessous, l'albumine des œufs, fromages, etc., se coagulerait et ne pourrait plus être enlevée que par grattage.

Quant à la deuxième opération, elle a pour but le rinçage définitif de la vaisselle lavée. A cet effet, un jet d'eau claire très chaude est projetée, pendant quelques secondes, sur les objets à laver et retombe dans le bac dont il maintient, à peu de chose près, la température initiale. Cette eau de rinçage doit avoir une température aussi rapprochée que possible de 100° C et en tout cas, pas inférieure à 90° C, sous peine que les objets rincés, sortant trop froids de l'appareil, des gouttes d'eau n'y demeurent adhérentes, ce qui nécessiterait une troisième opération — essuyage au torchon — qui, non seulement serait ennuyeuse et onéreuse, mais encore ferait perdre, en grande partie, au lavage mécanique de la vaisselle ses qualités incontestables de propreté et d'asepsie.

En somme, tout cela paraît fort simple. Et cela l'est, en effet, à condition de faire appel au concours de l'électricité car seule, la commande électrique de l'appareil, grâce à son inégalable souplesse, peut donner le maximum de satisfaction.

El. Corr.

## Les Services hospitaliers du canton de Vaud

Le mouvement philosophiques de la fin du siècle dernier de la Révolution transformèrent les idées sur l'assistance due par l'Etat aux malades. On reconnut la nécessité d'une saine hospitalisation. En 1810, le Conseil d'Etat demanda la création d'un hospice cantonal, d'un asile pour les aliénés et d'un établissement pour les incurables, en s'appuyant des considérations suivantes: „Un des genres de secours les plus efficaces pour les malades qui, à raison de leur pauvreté ou parce qu'ils ne sont pas à portées des moyens de guérison, souffrent et languissent, est de leur procurer un asile où ils puissent, gratuitement ou sous une légère rétribution, recevoir dans un local convenable une nourriture saine et les soins de médecins et de chirurgiens habiles.

„Il convient de fournir à la bienfaisance qui distingue les habitants du Canton un moyen de placer leurs dons d'une manière vraiment utile pour le soulagement des malheureux.”

L'Hospice cantonal contenait 100 lits destinés aux personnes atteintes de maladies graves dont le traitement est difficile, mais qui laisse un espoir de guérison.

Malgré son exiguité, l'Hôpital paraissait suffisant et l'Etat resta seul chargé de l'internement des malades jusqu'en 1840.

L'Hôpital ne répondant plus aux besoins de la population, le Grand Conseil, en 1874, décida de construire sur la propriété de l'Etat, au Calvaire, un hôpital de 200 lits avec quatre pavillons d'isolement.

L'Hôpital fut inauguré le 19 mars 1883. Il avait occasionné une dépense de frs. 1 774 384.—.

Les demandes d'hospitalisation devenant toujours plus nombreuses et pressantes et le bâtiment de l'Hôpital cantonal inauguré en 1883 ne suffisant plus le Conseil d'Etat et le Grand Conseil entreprirent, dès 1916, la construction des divers bâtiments qui, à l'heure actuelle, placent notre Hôpital cantonal au premier rang des établissements hospitaliers du pays.

La Maternité et la Clinique infantile furent édifiées en 1916. Ces bâtiments abritaient 195 malades.

A cette époque, la Maternité fut appelée le joyau de nos cliniques.

Le Pavillon Bourget, destiné au service de médecine tuberculeux et dont l'ouverture était prévue pour le printemps 1917, ne put, à cause des difficultés d'approvisionnement en charbon, être ouvert qu'en juillet 1918. A cette époque il fut utilisé pour les convalescents de la grippe.

Ce n'est qu'en mai 1919 qu'il fut affecté à sa destination réelle.

En mai 1931 eut lieu l'inauguration de l'Hospice Sandoz, destiné au traitement des personnes atteintes de maladies chroniques au incurables. Cet édifice fut construit grâce à la générosité du M. E.-D. Sandoz-David et de ses fils dont la donation était de Fr. 500 000.—.

En même temps que l'inauguration de ce bâtiment eut lieu celle des pavillons d'isolement de la commune de Lausanne.

Le Grand Conseil dans sa séance du 26 novembre 1929 prenait acte de la donation de un million de francs faite par la S. A. Nestlé. L'Hôpital Nestlé a été ouvert le 15 mai. Enfin, le 5 mai 1937, le Conseil d'Etat inaugurerait l'Hôpital Guillaume Rossier, annexe de la Maternité.

L'Hôpital cantonal dispose actuellement de 1152 lits répartis comme suit: Grand bâtiment 521; Pavillon B 20; Pavillon C 26; Pavillon Bourget 40; Hospice Sandoz 112; Maternité 106; Clinique infantile 89; Pavillon d'isolement 56; Hôpital Nestlé 138 et Hôpital G. Rossier 44.

En 1934 l'Hôpital cantonal a soigné 6533 malades. Le nombre des journées de malades a atteint 315 844. Les dépenses se sont élevées à frs. 1 837 884.—.

En 1935 le nombre des malades soignés a été de 7306, représentant 282 998 journées. Dépenses frs. 2 019 331.—.

En 1936, 7512 malades, 329 121 journées de malades. Dépenses 2 082 012 francs.

En 1937, 9237 malades, 324,461 journées de malades. Dépenses 2 226 997 francs.

On peut se rendre compte de l'intérêt que portent nos autorités exécutives et législatives à toutes les questions relatives à l'hospitalisation. Rien n'est négligé pour venir en aide à nos malades à quelles conditions sociales qu'ils appartiennent. F. d'A. Vevey.